



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R28-2024-090

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-02-00002 - AF-PG DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
METROPOLE (2 pages)

Page 3

R28-2024-07-02-00003 - Délégation de signature - LA-HAYE-MALHERBE.pdf
(1 page)

Page 6

EPF Normandie

R28-2024-07-02-00002

AF-PG DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
METROPOLE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME ANNE FREGER-LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie, le 18 octobre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 30 juin 2021, et délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Jean-Philippe BOUGEARD, Notaire associé, membre de la société civile professionnelle dénommée « Jean-Philippe BOUGEARD, Olivier JOURDAIN, Anne-Hélène DAUTRESIRE-COLLETER, Elise COLLIN, notaires associés », titulaire d'offices notariaux au MESNIL-ESNARD (Seine-Maritime), 91 Route de Paris, et à BONSECOURS (Seine-Maritime), 30 Route de Paris, soussigné, identifié sous le numéro CRPCEN 76014, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de la Métropole Rouen Normandie, personne morale de droit public située dans le département de la Seine-Maritime, dont l'adresse est à ROUEN (76000), Immeuble le 108 108 allée François Mitterrand, identifiée au SIREN sous le numéro 200 023 414, les biens ci-après désignés :

- **Parcelles situées à PETIT QUEVILLY, rue Bourkabi, cadastrées section AE n°136 pour une surface de 01a63ca, section LL n°71 pour une surface de 33ca et section AE n°139 pour une surface de 07a66ca,**
- **Parcelles situées à ROUEN, Quai de France et rue de Madagascar cadastrées section LH n°65 pour une surface de 1ha63a44ca, et section LH n°70 pour une surface de 05a97ca,**
- **Parcelle située à ROUEN, 55 rue Desseaux, cadastrée section MR n°183 pour une contenance de 02a43ca,**

Moyennant le prix de **UN MILLION TROIS CENT SEPT MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ET SOIXANTE SEPT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (1.307.675,67 € T.T.C.), valable jusqu'au 8 juillet 2024**, soit un prix HORS TAXES de 1.137.553,90 €, et une TVA globale au prix de 170.121,77 euros, stipulé payable dans le délai de 30 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général,
Signé le 02-07-2024

Notifiée à Rouen, le 02-07-2024
à Madame Anne FREGER-LENIERE,
Bon pour accord,

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Anne FREGER

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-07-02-00003

Délégation de signature -
LA-HAYE-MALHERBE.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AUDREY LE CLOAREC

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de réserve foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de LA-HAYE-MALHERBE le 29 janvier 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 3 novembre 2023 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de LA-HAYE-MALHERBE du 28 août 2023.

Considérant l'avenant n°1 à la Convention de réserve foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de LA-HAYE-MALHERBE le 24 juin 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 3 juin 2024 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de LA-HAYE-MALHERBE du 8 avril 2024.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SCP « Philippe POTENTIER et Stéphane PELFRENE, notaires associés », à LOUVIERS (27400), 26, rue du Maréchal Foch, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'Office susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de Madame THOMAS et de Monsieur PELLETIER de l'ensemble immobilier, sis à LA-HAYE-MALHERBE, 1 Place de la Mairie, cadastré section F numéros 357, 646 et 1081 et 1363, d'une contenance totale de 18a 21ca moyennant le prix de **CENT SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (165.000,00 €)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Philippe POTENTIER, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, le 02-07-2024
Le Directeur général

Notifiée le 02-07-2024
à Madame Audrey LE CLOAREC

Gilles GAL

Audrey LE CLOAREC

Gilles GAL

Audrey LE CLOAREC